



Syndrome d'allure grippale (SAG)- Qui fait quoi ?

Aide – mémoire pour les gestionnaires et les employés

Qui fait quoi lorsqu'un employé présente des symptômes d'un SAG (Syndrome d'allure grippale) ?

Responsabilité de l'employé

1. Aviser son gestionnaire et/ou la Gestion des activités de remplacement (GAR)* selon le mode de fonctionnement habituel.
2. Contacter une infirmière du service de prévention, promotion et mieux-être au travail (PPMET) au santetravailleur.ciasssmo16@ssss.gouv.qc.ca, pour les aviser de vos symptômes et obtenir des recommandations.
3. Suivre les directives de son gestionnaire ou du PPMET pour déterminer la date de retour au travail en lien avec le type d'infection contractée.
4. Durant la saison grippale, il est recommandé d'aller effectuer un test de dépistage quadruplex dans un de nos points de services locaux (PSL).
5. Remplir la déclaration d'événement accidentel (DEA) si l'employé croit qu'il s'agit d'une exposition professionnelle. Celle-ci doit être remise au gestionnaire à des fins d'analyse.

Chef de service/ Coordonnateur/ chef d'activités (ou autre personne désignée)

1. Reconnaître les symptômes de SAG de l'employé présent au travail ou recevoir l'appel de l'employé présentant ces symptômes et devant s'absenter. Voir tableau des symptômes au verso.
2. Retirer immédiatement l'employé du travail et/ou l'informer des modalités d'absence s'il présente des symptômes de **grippe (influenza)**.
3. Il est recommandé de retirer le travailleur pour la durée des symptômes (max. 5 jours). Un retour peut être autorisé en l'absence de fièvre durant 48h et une amélioration des symptômes depuis 24h. Voir le tableau au verso pour les consignes de retour au travail.
4. Durant la saison grippale, il est recommandé au travailleur d'aller effectuer un test de dépistage quadruplex dans un de nos points de services locaux (PSL).
5. Aviser la liste de rappel pour assurer son remplacement et préciser la durée de l'absence.
6. Aviser le Service de la prévention et du contrôle des infections (PCI) afin d'assurer la surveillance épidémiologique sur les unités de soins (hôpitaux et CHSLD).
7. Si les symptômes persistent ou si l'état se détériore, recommander au travailleur de consulter un médecin.
8. Si l'employé estime qu'il s'agit d'une exposition professionnelle:
 - a. Le dépistage est requis pour confirmer l'acquisition de la maladie;
 - b. L'employé doit remplir la déclaration d'évènement (DEA) et doit la remettre à son gestionnaire. Le gestionnaire complète l'enquête et transmet les deux formulaires au PPMET pour analyse.
9. Les jours d'absence sont codés en maladie (MALAD) sur la feuille de temps. L'infirmière du service PPMET avisera le Service régional de la paie des corrections à apporter si l'enquête démontre qu'il s'agit d'une exposition professionnelle.

Gestion des activités de remplacement

1. Recevoir l'appel de l'employé qui présente des symptômes de SAG et qui doit s'absenter.
2. Informer l'employé qu'il doit communiquer avec son chef pour l'aviser de son absence.
3. La GAR procède ensuite au remplacement de l'employé.



AIDE À LA DÉCISION :

Tableau des symptômes de la grippe (Influenza)

Critères	Symptômes
Présence obligatoire des symptômes suivants	Toux et/ou fièvre
Accompagnée par au moins 1 des symptômes énumérés :	• Mal de gorge ou voix rauque • Myalgies (douleurs musculaires) • Arthralgies (douleurs articulaires) • Prostration (faiblesse physique et psychologique) • Fatigue extrême

RETOUR AU TRAVAIL :

Consignes à respecter par le travailleur

Consignes
Respecter les consignes d'auto-isollement au travail pendant 5 jours à partir du début des symptômes.
Renforcer l'hygiène des mains avant l'entrée au travail et durant tout le quart de travail, en plus des autres mesures d'hygiène.
Exiger le port du masque médical durant tout le quart de travail
Veiller à ce que le travailleur évite tout contact physique avec autrui (ex. poignés de main).
Exiger que les pauses et les repas soient pris en respectant une distanciation minimale de 2 mètres avec les autres personnes présentes.

ATTENTION

Veuillez utiliser cette fiche seulement en saison grippale

Pour vérifier l'activité grippale en temps réel, consultez: [saison grippale](#)

Sinon vous référer à [l'outil d'aide à la décision COVID](#)

